



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 405 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir des marins de l'Île de Sein engagés dans la Résistance 87 boulevard Arago à Paris 14e

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 juin 1940, une partie des habitants de la petite île de Sein (Finistère), rassemblés autour d'un poste de radio, entendent la voix du général de Gaulle à la radio de Londres. Encouragés par ce discours, alors que les Allemands sont déjà en Bretagne, la majorité des hommes présents décident de rejoindre l'Angleterre pour continuer le combat.

Du 24 au 26 juin, 114 d'entre eux embarquent à bord de cinq bateaux de pêche. Le plus jeune n'a que 14 ans et le plus âgé, 54 ans. Au total, ils seront 128 à rejoindre la Grande-Bretagne où ils s'engagent pour la plupart dans les Forces navales françaises libres. Les moins jeunes sont ensuite affectés au service des pêches de Penzance en Cornouailles ou dans la marine marchande de la France libre où ils contribuent au ravitaillement de la Grande-Bretagne. Cet engagement collectif en juin 1940 des Sénans - dont 22 sont reconnus Morts pour la France - est un exemple unique dans l'histoire de la Résistance.

Dans le même temps, sur Sein, les femmes, les enfants et les vieillards connaissent des conditions de vie rendues très difficiles par le départ des hommes et la disparition des revenus de la pêche. L'île est finalement libérée le 4 août 1944 avec le départ de la garnison allemande.

L'Île de Sein est compagnon de la Libération par décret du 1^{er} janvier 1946.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en souvenir des marins de l'Île de Sein engagés dans la Résistance 87 boulevard Arago à Paris 14e dont le texte est le suivant :

**« EN HOMMAGE
AUX HABITANTS DE L'ÎLE DE SEIN**

**EN JUIN 1940
LA MAJORITÉ DES SÉNANS
RALLIENT LES FORCES FRANÇAISES LIBRES**

**« CE JOUR-LÀ ILS ÉTAIENT LE QUART DE LA FRANCE »
LE GÉNÉRAL DE GAULLE**

LE 1ER JANVIER 1946
L'ÎLE DE SEIN DEVIENT
VILLE COMPAGNON DE LA LIBÉRATION»

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris